

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**RUE MARÉCHAL LECLERC**  
**SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023 AU DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Arrêté n°507- novembre 2023-ST*

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2211-2 et L 2212-2,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande , Gérante du MAGASIN *VERT TIGE* ,2 rue Maréchal Leclerc, en date du 24 octobre 2023 concernant la demande d'autorisation d'installer une voiture fleurie sur le trottoir et le parking face au 02 rue Maréchal Leclerc a compté du samedi 11 novembre 2023 au dimanche 31 décembre 2023 inclus .

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police, de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la sécurité publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** MAGASIN *VERT TIGE* est autorisé à occuper le Domaine Public samedi 11 novembre 2023 au dimanche 31 décembre 2023 inclus, sur la place de parking et le trottoir face au magasin 02 rue Maréchal Leclerc , afin d'installer une voiture fleurie.

Le stationnement sera interdit au droit de l'installation.

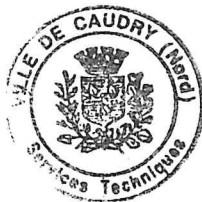
La vitesse sera limitée à 30 km/h à proximité de l'installation.

**ARTICLE 2 :** Un passage devra rester libre pour l'accès des véhicules de secours et de services.

**ARTICLE 3 :** La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent.



Fait à Caudry, le 06 novembre 2023

Le Maire,

Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT



